

BOURSES DOCTORALES DES IRSC 2024-2025 (BESC D IRSC)

Document à l'intention des unités

Introduction

Les Bourses d'études supérieures du Canada au doctorat (BESC D) visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiantes, étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études en santé.

Des mesures favorisant l'épanouissement des personnes autochtones et noires mises de l'avant par les IRSC s'adressent aux étudiantes, étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, les candidatures de celles et ceux qui se sont identifié(e)s comme étant des personnes autochtones ou noires pourraient être prises en considération en sus du quota de leur établissement.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète des bourses précitées, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le [site Web des trois organismes \(CRSH, CRSNG, IRSC\)](#).

Traitement par l'unité académique (département, école, faculté)

1. **Identifier une personne-ressource** responsable de la réception des dossiers de candidature dans l'unité.
2. **Informez vos étudiantes et étudiants des cycles supérieurs** du concours, de la date limite du 20 septembre 2023 et du nom et des coordonnées de la personne-ressource.
3. **Recevoir et vérifier les dossiers de candidatures**
 - 3.1. L'unité reçoit de la personne candidate son dossier de demande de bourse sous la forme d'un (1) seul fichier PDF pour l'ensemble de la demande (incluant les pièces justificatives).
 - 3.2. L'unité reçoit les deux (2) formulaires « Rapport du répondant » via courriel, directement des personnes répondantes sélectionnées par la personne candidate. À cet égard, **seul** le formulaire généré par le site des IRSC est admissible. **À aucun moment, la personne candidate ne devrait avoir le formulaire « Rapport du répondant » de l'une de ses personnes répondantes en sa possession.**
 - 3.3. **L'unité s'assure que les personnes candidates ont fait le bon choix de l'organisme subventionnaire et qu'elles remplissent les conditions d'admissibilité.** En cas de doute sur le choix de l'organisme, l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études, consultez le [site suivant](#).
 - 3.4. **L'unité s'assure que le dossier est conforme et complet** (incluant les pièces justificatives, les relevés de notes et les deux « Rapport du répondant »). **Cette vérification doit être faite dès la réception du dossier** à l'aide de la [liste de vérification](#) fournie par les ESP. **L'unité aura à intégrer au dossier PDF les deux (2) formulaires « Rapport du répondant », à remplir et joindre au dossier la liste de vérification et à faire tous les suivis appropriés auprès de ces personnes candidates si des corrections ou des manquements sont constatés.** Cette vérification doit impérativement être effectuée et complétée **avant** l'étude des dossiers par les

Études supérieures et postdoctorales (ESP). **Un dossier non conforme ou incomplet sera automatiquement rejeté par les ESP.**

4. Transmettre tous les dossiers de candidature aux ESP

4.1. L'unité transmet au Bureau des bourses des ESP **un lien de téléchargement pour un dossier OneDrive UdeM** accessible à « *Personnes dans Université de Montréal* ». Ce lien doit être transmis par courriel à l'attention de esp-bourses@esp.umontreal.ca au plus tard le **6 octobre 2023, 17h**, et le dossier *OneDrive UdeM* doit contenir les fichiers suivants :

- ◆ La **liste des candidates et candidats IRSC**, selon qu'**en date du 31 décembre 2023** la personne candidate est déjà inscrite au doctorat ou non. [Cliquez ici](#) pour télécharger le document à compléter. Vous pourrez ensuite remplir et sauvegarder le fichier en le **maintenant au format Word**. La colonne « Autochtone oui/non » servira aussi aux ESP à identifier les candidatures qui devront être considérées « hors quota ». **Fournir les 2 pages** même si l'une ou les deux sont vides – n'oubliez pas de spécifier le nom de votre unité dans l'en-tête et dans le titre du document Word.
- ◆ **Tous** les dossiers PDF de candidatures **conformes et complets**. Veuillez vous assurer que chaque fichier PDF est nommé selon le modèle : « **NOM, Prénom – département.PDF** ».
- ◆ **Attention!** Vous ne devez pas nous transmettre les dossiers de candidature en PDF par courriel sous forme de pièce jointe. Seul le lien *OneDrive* permettant le téléchargement des dossiers doit nous être transmis.

Très important :

- ◆ Aucune candidature ni aucun élément manquant au dossier ne seront acceptés après le 6 octobre 2023.
- ◆ **Les unités/facultés doivent faire preuve de rigueur dans la vérification des dossiers et s'assurer que les dossiers soient conformes et complets.** Aucune relance ne sera faite par les ESP s'il manque un élément ou si un élément est incomplet ou erroné. Le cas échéant, le dossier pourrait être considéré comme inadmissible par les ESP ou l'organisme subventionnaire.
- ◆ Aucune demande de révision ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une demande incomplète ou inadmissible.

Présélection par les ESP

- ◆ Un comité interne des ESP évaluera* les candidatures soumises par les unités académiques et communiquera à l'organisme les résultats de sa présélection.
- ◆ En décembre, les ESP aviseront les personnes candidates, par courriel seulement, du résultat de la présélection, que leur demande de bourse soit recommandée ou non à l'organisme.

Annonce du résultat final

L'organisme subventionnaire annoncera les résultats de la sélection finale aux personnes candidates recommandées par les ESP en avril 2024.

*L'évaluation des dossiers sera effectuée sur la base des [Critères de sélection](#) proposés par l'organisme.

Information

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec :

Régis Harvey

Études supérieures et postdoctorales (ESP) - Bureau des bourses

514-343-6111 #37363

esp-bourses@esp.umontreal.ca